

# LES AIDES FINANCIÈRES POUR VOS ADHÉRENTS DANS VOTRE DÉPARTEMENT - RENTRÉE 2024-2025

Les aides ci-dessous sont cumulables.

D'autres aides peuvent être proposées par les communes et intercommunalités.

			
 Quoi ?	50€ de remise sur une adhésion sportive	30€ à 60€* de remise sur une adhésion sportive	100€ pour le sport et la culture
 Pour qui ?	de 6 à 17 ans - bénéficiaire de l'ARS de 6 à 20 ans - bénéficiaire de l'AEEH de 16 à 30 ans - bénéficiaire de l'AAH étudiants jusqu'à 28 ans - bénéficiaire BSC	Lycéens et certains jeunes de 16 à 25 ans  *jeunes en situation de handicap, les jeunes pratiquant une activité physique adaptée et les filles pratiquant une activité de self défense	collégiens public ou privé, établissements spécialisés ou professionnel, IME
 Comment ?	Remise effectuée par le club sur présentation du code individuel envoyé par e-mail ou sms aux familles	Remise effectuée par le club sur présentation du code secret de la carte Pass Région du bénéficiaire.  Cette offre est valable UNIQUEMENT en prenant une adhésion dans les associations référencées pass'région.	Commander la carte. Remise effectuée par le club sur présentation de la carte  Cette offre est valable UNIQUEMENT en prenant une adhésion dans les associations partenaires.
 Site	<a href="https://pass.sports.gouv.fr">pass.sports.gouv.fr</a>	<a href="https://auvergnerhonealpes.fr/passregion">auvergnerhonealpes.fr/passregion</a>	<a href="https://okaysavoie.fr/">okaysavoie.fr/</a>

## ET POUR LA CULTURE ?

Le Pass'culture donne un crédit de **20 €** pour les jeunes de 15 ans et **30€** pour ceux de 16 et 17 ans. (crédit cumulable et valable jusqu'à la veille du 18ème anniversaire). L'année des 18 ans, le jeune reçoit une enveloppe de **300€ utilisable pendant 24 mois**.

**Les structures associatives peuvent être référencées sur le Pass'culture** et proposer des offres culturelles comme des cours ou ateliers en danse, théâtre, musique, chant, dessin, cirque...



[pass.culture.fr](https://pass.culture.fr)